

Coronavirus (COVID-19)

La Ville de Magog ajuste ses services pour se conformer aux nouvelles mesures

Magog, le 7 janvier 2021 – À la suite des nouvelles mesures annoncées par le gouvernement du Québec pour casser la deuxième vague du virus, la Ville de Magog annonce la modification de son offre de services à compter du samedi 9 janvier pour se conformer aux exigences.

Bâtiments municipaux

L'hôtel de ville (7, rue Principale Est), le centre communautaire (95, rue Merry Nord) et le centre des services techniques (520, rue Saint-Luc) demeurent fermés jusqu'au lundi 8 février.

L'aréna doit également fermer ses portes jusqu'à cette même date. Seules les activités liées au sport-études seront maintenues.

Bibliothèque Memphrémagog

À compter du mercredi 13 janvier, l'accès à la Bibliothèque Memphrémagog sera offert aux étudiants. Ils auront accès à des tables de travail et aux ordinateurs afin de faciliter les périodes d'études. Il ne sera toutefois pas possible de circuler parmi les rayons pour emprunter des documents.

Modalités d'accès

- Réserver sa place en composant le 819 843-1330, poste 899 (mesure non obligatoire, mais encouragée).
- Présenter sa carte d'abonné de la Bibliothèque Memphrémagog et sa carte étudiante au comptoir de prêt lors de son arrivée.
- Porter le masque de procédure en tout temps. Des masques seront fournis sur demande pour les personnes qui n'en auraient pas en leur possession.

Service de prêt sans contact

Le service de prêt sans contact est maintenu. Les abonnés peuvent réserver de leur domicile les documents qu'ils souhaitent emprunter en consultant le [catalogue Regard](#) sur le site Internet de la bibliothèque. Ils peuvent par la suite les récupérer au comptoir du prêt durant les heures d'ouverture. Cette mesure s'applique également aux étudiants.

Horaire



- Mercredi et jeudi : 13 h à 19 h
- Vendredi et samedi : 10 h à 15 h

Le retour des documents se fait uniquement par la chute à livres extérieure installée près de l'entrée, qui est ouverte en tout temps.

Pour plus d'information ou pour de l'aide pour effectuer des réservations, les citoyens peuvent contacter le 819 843-1330, poste 899 ou le biblio@ville.magog.qc.ca.

Sentier glacé, patinoires extérieures et aire de glisse

Les infrastructures hivernales extérieures demeurent ouvertes. Il sera possible pour une personne seule ou pour les membres d'une même bulle familiale d'y avoir accès.

Les heures d'ouverture du sentier glacé et des patinoires extérieures ont toutefois été ajustées pour respecter le couvre-feu.

Le sentier glacé et les patinoires seront ouverts tous les jours, mais fermeront à 19 h 30. La pratique du hockey en groupe ne sera pas permise.

L'aire de glisse municipale demeure ouverte selon l'horaire suivant :

- Jeudi et vendredi : 15 h 30 à 19 h
- Samedi, dimanche, jours fériés et journées pédagogiques : 9 h à 18 h

Plus de détails sur les mesures sanitaires en vigueur sont disponibles sur le [site Internet de la Ville de Magog](#).

Autres services et infrastructures

L'écocentre et les différents parcs, incluant le parc canin, demeurent ouverts.

Jusqu'au 13 mars 2021, l'horaire de l'écocentre est le suivant :

- Jeudi au samedi : 9 h à 15 h

Les parcs fermeront à 19 h 30.

Services en ligne ou à distance



Le Service GO (plaintes et requêtes) demeure accessible selon l'horaire régulier par téléphone au 819 843-3333 ou en ligne au gomagog.com.

Les citoyens devant procéder à un paiement de constat d'infraction peuvent le faire :

- en ligne sur le site Internet de la Ville de Magog;
- par chèque déposé dans la chute postale prévue à cet effet à l'hôtel de ville;
- au comptoir de l'une des caisses Desjardins, si payé dans les 30 jours de la date de signification (pour éviter un déplacement inutile, nous vous invitons à vérifier auprès de votre caisse si le service au comptoir est accessible pendant la pandémie).

Plusieurs services sont offerts en ligne. Il est possible de consulter la liste complète sur le site Internet de la Ville de Magog.

Séances du conseil

Les séances du conseil municipal continueront de se tenir à huis clos. La prochaine séance au calendrier est prévue le lundi 18 janvier.

Les séances sont télédiffusées sur les ondes de NousTV et webdiffusées en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville de Magog.

Il est possible pour les citoyens de poser des questions à distance pendant la séance en commentant le fil de la publication en direct sur la page Facebook de la Ville de Magog ou en composant le 819 843-3333, poste 444.

La Ville de Magog demande à la population de faire preuve de compréhension et de civisme envers les employés municipaux, qui, dans le contexte, doublent les efforts pour continuer à offrir un bon niveau de service.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

